



Décembre 2016

n° 33

SOMMAIRE

- P 1 Le mot du Maire**
- P 2 Les Vœux du Maire**
- P 3 & 4 Les informations**
- P 5 Les Sapeurs Pompiers**
- P 6 Les élèves de l'école**
- P 7 Le Club des Aînés**
- P 8 Le Comité des Fêtes**
- P 9 La Bibliothèque**
- P 10 à 12 Il était une fois
Caujac**
- P 13 Le calendrier des lotos**
- P 14 État civil**

Ont collaboré :

Jean CHENIN
Michel RONCO
Le Club des Aînés
Le Comité des Fêtes
Luc pour la Bibliothèque
Pierrette HENDRICK
L'école de Caujac

Rédaction :

Josette DUBOIS



LE MOT DU MAIRE

Nous voici au seuil d'une nouvelle année qui clôture l'action du conseil municipal à mi-mandat et dont vous trouverez dans ce journal l'action menée en 2016 ainsi que celles qui sont en cours de développement pour 2017 et les années à venir.

Il peut apparaître pour beaucoup d'entre vous que les travaux n'avancent pas aussi vite que souhaité mais il faut bien comprendre que, si nous restons très volontaires dans nos engagements et je peux vous confirmer qu'ils seront tous remplis avant 2020, nous sommes entrés dans de nouvelles organisations collectives qui posent de nouvelles contraintes économiques, d'organisations territoriales et de représentativité auprès des autres collectivités.

Vous pourrez prendre connaissance de toutes les modifications en cours dans ce journal. (fusions multiples : communautés de communes, écoles, syndicats divers tels eaux, irrigation, etc) regroupement du SMIVOM et des offices de tourisme. A cela s'ajoutent des contraintes financières par la baisse des dotations et l'obligation de programmation des travaux communaux dans un projet de territoire qui n'autorise la subvention que d'une opération importante par an dans chaque commune. 2017 sera à ce titre une année de mise en place des nouvelles organisations du territoire.

De même les élections présidentielles, puis législatives (Députés) apporteront des modifications dont nous ne pouvons à ce jour mesurer les conséquences pour nos communes. Il vous appartient individuellement de bien réfléchir dans quel type de collectivités vous voulez vous reconnaître les années à venir (proximité, nouveau regroupement ou même disparition éventuelle). Pour ma part, je reste un fidèle défenseur de la proximité réelle des élus auprès des citoyens.

Nous aurons l'occasion d'en discuter lors des vœux du maire le 15 janvier 2017.

En attente de ces événements je tiens à vous souhaiter, en mon nom et au nom des membres du conseil municipal, de passer de belles fêtes de fin 2016 auprès de ceux qui vous sont chers.

Je formule l'espoir que vos situations s'améliorent en santé et en liens familiaux. Une bonne et heureuse année 2017.

Les Vœux du Maire



« Les Vœux du Maire et de la Municipalité
et l'accueil des nouveaux habitants »

Monsieur le Maire et la Municipalité
vous accueilleront pour vous présenter leurs Vœux
de Nouvel An le :

Dimanche 15 Janvier 2017

À 11 heures 00

À la Salle des Fêtes de CAUJAC

Route de Cintegabelle

Le verre de l'amitié clôturera la réunion

Le repas des aînés de la commune

Monsieur le Maire et la Municipalité
accueilleront les aînés de **plus de 65 ans** au
traditionnel repas qui, pour l'année 2017 se
déroulera le **Dimanche 26 Mars 2017**

à la Salle des Fêtes.

Une invitation sera adressée à chacun
d'entre vous.



L'Association du Souvenir



Bonjour,

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et
une très bonne année 2017 .

Pour l'année 2017 nous vous rappelons les dates de nos
manifestations :

Assemblée Générale : le **samedi 18 Février 2017** à la
Salle des fêtes .

Journée du Souvenir : le **dimanche 30 Avril 2017**

Bien amicalement .

M RONCO Michel

Commune de Caujac

Informations municipales

A compter du 1^{er} janvier 2017, les processus de fusion sont mis en place et feront, tout au long de l'année, l'objet d'actions d'uniformisation. (personnels, finances, règlements,)

A) Fusion des Communautés de Communes.

La réunion de la **C.C.V.A.** (Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège) et de la **C.C.L.A.G.** (Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne) a donné la nouvelle entité sous l'appellation **C.C.L.A.** (Communauté de Communes Lèze Ariège) réunissant 19 communes comprenant 30 000 habitants, l'intégration du SMIVOM (Syndicat Mixte à Vocations Multiples) et l'Office de Tourisme d'Auterive.

Le nouveau Bureau de la nouvelle Communauté de Communes **C.C.L.A.** sera composé de 48 délégués représentant toutes les communes du nouveau territoire. Caujac garde ses 2 délégués (Pierrette Hendrick et Jean Chenin)

Un nouveau Bureau sera désigné et les compétences élargies prises en charge par les élus.

Le siège de la C.C.L.A. reste en lieu et place du siège de l'actuelle C.C.V.A. situé à Auterive.

B) Fusion des Syndicats des Eaux.

Les trois Syndicats (SPPE – SIERGA et SIECHA) fusionnent en un seul Syndicat le SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège) dont la nouvelle gestion se mettra également en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017.

Cela ne changera pas beaucoup pour les consommateurs et n'apportera pas de charges nouvelles.

Les représentants de Caujac sont Marc **Mirani** titulaire et Jean **Chenin** suppléant.

Ce Syndicat qui représente xx communes de la Haute Garonne et de l'Ariège élira son Président et son Bureau en Janvier 2017.

C) Syndicat des écoles.

Malgré les votes défavorables des 6 communes du S.I.C. (Caujac – Esperce – Grazac) et du SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau (Lagrâce Dieu – Mauressac – Puydaniel), malgré l'avis défavorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet a appliqué un « passé outre » sorte de 49,3 décidant la fusion des deux Syndicats.

Cette situation comporte, selon nous, des difficultés d'organisation immédiate (gestion différente, financière, du personnel...) et des risques pour nos enfants (distances et temps de déplacement si réorganisation des classes, horaires...) enfin cela peut conduire à une réorganisation des classes voire des suppressions.

Ce sera désormais un nouveau Syndicat, le « Syndicat des Coteaux » dont le siège est fixé à Mauressac et qui se composera de 3 délégués titulaires et un suppléant par commune qui éliront son Président ou sa Présidente

Commune de Caujac

Informations municipales

Les enseignants auront également à s'organiser pour les activités et une nouvelle représentativité des parents et des élus.

Une belle charge de travail en perspective !

2017 ANNÉE ÉLECTORALE :

Élections présidentielles : Dimanches 23 avril 2017 et 7 mai 2017

Élections législatives : Dimanches 11 juin 2017 et 18 juin 2017

Pensez à vous inscrire en mairie sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

CONSEIL MUNICIPAL :

Démission au sein du Conseil Municipal. Monsieur Romain Bodet, nommé à des responsabilités importantes dans sa société a informé le Conseil Municipal qu'il ne pourrait plus assurer ses participations aux réunions.

Il quitte notre commune courant décembre pour regagner la capital régionale.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom, je tiens à le remercier de sa participation à l'action municipale et associative de Caujac. Remerciements auxquels j'associe Tatiana, son épouse, pour sa participation aux associations locales.

Je leur souhaite une bonne réussite professionnelle et un avenir heureux, de même à Solène et Louella jeunes caujacoises de naissance.

TRAVAUX :

- Pool routier, entretien des voies communales : rue de Bequel, rue du forgeron, salle des fêtes et reprise route de Grazac
- 3ème phase du cheminement piétonnier
- Projet d'aménagement du centre village :
 - médiathèque
 - espace accueil
 - sanitaires publics
 - effacement des réseaux électriques et téléphoniques (2ème tranche)

En prévision de divers travaux :

- Salle des fêtes
- Église
- Signalisation de sécurité
- Classement du chemin de servitude, en continuité de la voie communale de la carrièro obscuro, en chemin rural



Les sapeurs-pompiers de Cintegabelle Vous lancent un appel à la candidature

Les demandes de secours progressent d'année en année et dans le même temps de moins en moins de personnes s'engagent comme sapeurs-pompiers volontaires.

Vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire à Cintegabelle, vous participerez à un service public fondé sur l'entraide où rien de ce qui est humain ne vous sera plus étranger.

Vous partagerez, avec le groupe des sapeurs-pompiers volontaires de Cintegabelle, les valeurs communes de « courage et ».

Les conditions pour être sapeur-pompier volontaire de Cintegabelle :

- ▶ Être âgé de 16 à 55 ans
- ▶ S'engager à respecter et adhérer aux valeurs des sapeurs-pompiers comme « l'altruisme, la solidarité, la discrétion »

Les sapeurs-pompiers vous apporteront :

- ▶ Les connaissances pour porter secours dans l'urgence à la population
- ▶ La satisfaction de protéger et de secourir
- ▶ Le dépassement de soi dans la solidarité

Le SDIS a besoin de vous pour faire face aux risques terroristes, naturels, technologiques :
ENGAGEZ-VOUS !

Pour plus d'informations :

- ▶ Site web de la Préfecture :
[Http://www.haute-garonne.gouv.fr/volontariat-sapeurs-pompiers](http://www.haute-garonne.gouv.fr/volontariat-sapeurs-pompiers)

Contact :

Sonia El Bejaoui
Chef de projet développement
Et pérennisation du volontariat
49 chemin de l'Armurié
CS 80123
31772 COLOMIERS CEDEX

